



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais »

Le 09/01/2022 à Pinsac (46), les fondateurs de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais » se sont réunis lors de l'Assemblée Générale Constitutive.

Présents :

- **Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Audrey Hordé, employée d'un cabinet comptable, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac.**

Excusés :

- **Florian Oliverin, employé d'un magasin alimentaire, demeurant au 8 la seauve 23120 Vallière.**
- **Sébastien Monteau, chef d'entreprise, demeurant au 37 avenue Gambetta, 24200 Sarlat.**

Convoqués par recommandé avec accusé de réception

L'Assemblée débute à 13h45 avec l'arrivée des convives. Tous les futurs membres présents émargent le registre de présence. Florian sera excusé, ses prochains examens ne lui permettent pas de dégager du temps pour nous rejoindre. Sébastien se remet tout juste de la période la plus chargée de son activité professionnelle et ne pourra pas nous rejoindre non plus.

L'Assemblée Générale Constitutive désigne Nicolas Hordé en qualité de Président de séance et Audrey Hordé en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à disposition des personnes présentes, le projet de statuts de l'Association et l'état des actes passés pour le compte de l'Association en formation.

Nicolas H. relit l'ordre du jour dans sa totalité. L'Assemblée Générale Constitutive, puis le Conseil d'Administration sont appelés à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Vote et adoption des statuts.**
- **Vote et constitution du Conseil d'Administration.**

- Vote et constitution du Bureau.
- Vote et adoption du règlement intérieur.
- Vote du montant des cotisations annuelles.
- Vote du lieu du siège social.
- Vote des demandes d'adhésion par le Conseil d'Administration.
- Répartition des tâches et responsabilités
- Ouverture officielle des comptes.
- Déclaration des ressources engagées par les fondateurs.
- Parution au Bulletin Officiel après l'Assemblée Générale Constitutive.
- Dépôt des statuts et des annexes en préfecture.
- Création d'un compte en banque.
- Affiliation à la Fédération Française de Spéléologie.

Vote et adoption des statuts

Nicolas H. retrace l'historique des motivations qui l'a amené à proposer la création de cette association. Il précise que les statuts s'appuient sur ceux produits par la Fédération Française de Spéléologie, rédigés à l'endroit des clubs qui souhaitent s'y affilier. Que ceux-ci ne présentent aucun caractère novateur par rapport au modèle en question. Nicolas H. rappelle les objectifs poursuivis par l'Association (Article 2) et il rajoute que son souhait reste que l'Association mette un point d'honneur à former de nouveaux cadres et à assurer une formation de qualité. Audrey H. plussoie l'idée et rajoute qu'il est important de souligner que le nom de l'Association comporte le mot « Sportif ».

Le Président de séance met au vote la délibération suivante : « Création de l'Association Spéléo Club Sportif Pinsaguais en vue des objectifs décrits par l'article 2 de ses statuts ». Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Nicolas H. présente le projet de statuts à tous les membres présents. Chaque point est discuté rapidement et la discussion s'ouvre et un débat intense s'instaure entre les membres de l'Assemblée Constituante. Quelques petits ajustements sont réalisés par rapport au modèle présenté mais peu de corrections sont finalement apportées.

Le Président de séance met aux voix la délibération suivante : « L'Assemblée Générale Constituante adopte les statuts dont le projet lui a été soumis, puis corrigé ». La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vote et constitution du conseil d'Administration

Étant donné le nombre de personnes présentes, la constitution du Conseil d'Administration comportera le nombre minimal de membres prévu par les statuts. Aussi le Président de séance met aux voix la délibération suivante : « Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Constitutive et s'engagent à exercer leurs fonctions conformément aux statuts ». Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Constitutive désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'Administration :

- Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.
- Audrey Hordé, employée, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.
- Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac.

Parution au Bulletin Officiel après l'Assemblée Générale Constitutive

L'Assemblée Générale Constitutive approuve l'ensemble des actes passés par les fondateurs pour le compte de l'Association en formation et dont l'état est annexé au présent procès-verbal. L'approbation de cet état entraîne la reprise des actes et des engagements qu'il contient dès l'insertion d'un extrait de la déclaration de l'Association au Journal Officiel. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Constitutive donne tous pouvoirs à Mr Hordé Nicolas, Président de séance, à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association auprès de la Préfecture du Lot et l'insertion de la création de l'Association au Journal Officiel. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour relatif aux dispositions légales de constitution de l'Association est épuisé, aussi l'Assemblée Générale Constitutive à proprement parlé est achevée. Le Président de séance rappelle que le Conseil d'Administration se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale Constitutive. La séance est levée à 16h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Fait à Pinsac, le 9 janvier 2022.

Le Président de séance
Hordé Nicolas



La Secrétaire de séance
Hordé Audrey



ANNEXES

Liste des Membres élus au Conseil d'Administration de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguis » lors de l'Assemblée Générale Constitutive du 9 janvier 2022.

Nom- Prénom	Adresse	Nationalité	Profession
Hordé Nicolas	63, lotissement pech de la brame 46200 Pinsac	Française	Fonctionnaire d'état
Hordé Audrey	63, lotissement pech de la brame 46200 Pinsac	Française	Employée cabinet comptable
Grégory Maertens	1 rue de la Santa, 46100 Figeac	Française	Fonctionnaire hospitalier

Liste des Membres élus du Bureau de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguis » suite à l'Assemblée Générale Constitutive du 9 janvier 2022.

Nom- Prénom	Adresse	Fonction
Hordé Nicolas	63, lotissement pech de la brame 46200 Pinsac	Président
Hordé Audrey	63, lotissement pech de la brame 46200 Pinsac	Trésorière
Grégory Maertens	1 rue de la Santa, 46100 Figeac	Secrétaire



Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais » réuni le 09/01/2022

Le 09/01/2022 à Pinsac (46), les membres du Conseil d'Administration se sont réunis au terme de l'Assemblée Générale Constitutive du Spéléo Club Sportif Pinsaguais.

Présents :

- **Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Audrey Hordé, employée d'un cabinet comptable, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac.**
- **Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac.**

Excusés :

- **Florian Oliverin, employé d'un magasin alimentaire, demeurant au 8 la seauve 23120 Vallière.**
- **Sébastien Monteau, chef d'entreprise, demeurant au 37 avenue Gambetta, 24200 Sarlat.**

Convoqués par recommandé avec accusé de réception

La réunion du Conseil d'Administration débute à 16h30 après une pause bien méritée.

Les membres du Conseil d'Administration désignent Nicolas Hordé en qualité de Président de séance et Grégory Maertens en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à disposition des présents, le projet de règlement intérieur.

Nicolas H. relit l'ordre du jour dans sa totalité. Le Conseil d'Administration doit statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Vote et constitution du Bureau.
- Vote et adoption du règlement intérieur.
- Vote du montant des cotisations annuelles.
- Vote du lieu du siège social.
- Vote des demandes d'adhésion par le Conseil d'Administration.
- Répartition des tâches et responsabilités.

- Ouverture officielle des comptes.
- Déclaration des ressources engagées par les fondateurs.
- Dépôt des statuts et des annexes en préfecture.
- Création d'un compte en banque.
- Affiliation à la Fédération Française de Spéléologie.

Vote et constitution du Bureau

Étant donné le nombre de personnes présentes, la constitution du Bureau comportera pour membres tous les membres du Conseil d'Administration. Chaque fonction est mise au vote à main levée et il se trouve qu'il n'y aura que peu de débat autour de l'élection.

Le Conseil d'Administration désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association :

- Nicolas Hordé, fonctionnaire d'état, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac, président.
- Audrey Hordé, employée, demeurant à 63 pech de la brame, 46200 Pinsac, trésorière.
- Grégory Maertens, fonctionnaire hospitalier, demeurant à 1 rue de la santa, 46100 Figeac, secrétaire.

Ceux-ci exerceront leurs fonctions conformément aux statuts.

Vote et adoption du règlement intérieur

Nicolas H. présente un modèle déjà rédigé de règlement intérieur, inspiré de celui d'une autre structure du même type. Audrey H. & Grégory M. en prennent connaissance puis Nicolas H. soumet au vote le présent texte qui est adopté à l'unanimité.

Tous les membres du Conseil d'Administration s'accordent sur la nécessité que le Règlement intérieur, soit systématiquement lu et signé par tous les adhérents de l'Association lors de leur adhésion. Celui-ci doit donc être communiqué conjointement au bulletin d'inscription aux personnes désireuses d'adhérer à l'Association.

Vote du montant des cotisation annuelles

En plus des coûts formés par l'adhésion (optionnelle) à la licence fédérale, l'adhésion à une assurance (fédérale ou non), vient se rajouter le montant de la cotisation dite « Club » qui permet à celui-ci d'assurer son fonctionnement et son autonomie financière. Nicolas H. explique que beaucoup de clubs de spéléologie demandent des montants compris entre 15 et 40 euros. Il ajoute que 30 euros semble un montant médian plutôt correct. Audrey H. et Gregory M. sont d'accord. Il ajoute que les droits d'entrées permettront dans un premier temps de parer aux différents frais liés à la création de l'Association. Ceux-ci seraient de 20 euros.

Le bulletin d'adhésion et les montants des cotisations et droits d'entrée sont mis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

Vote du siège social

Pour des raisons de commodité, tant que l'Association reste de petite taille, Nicolas H. propose de déclarer son domicile en tant que siège social et propose que le local de stockage soit son garage. En effet, Nicolas H. mettra une quantité importante de matériel à disposition du club afin de permettre

d'assurer son lancement. Les choses pouvant ensuite évoluer si d'aventure un rapprochement avec la mairie de Pinsac pouvait nous ouvrir de nouvelles perspectives.

La domiciliation du siège est mise au vote et acceptée à l'unanimité. Celle-ci se trouve donc à l'adresse suivante :

63 pech de la brame, 46200 Pinsac.

Vote des demandes d'adhésion par le Conseil d'Administration

Tous les membres du Conseil d'Administration présents et représentés remplissent leur bulletin d'adhésion à l'Association et s'acquittent immédiatement de leurs cotisations annuelles ainsi que du droit d'entrée. Toutes les demandes sont soumises aux votes et adoptées.

Répartition des tâches et responsabilités

Nicolas H. propose de s'occuper de la mise en place d'un site internet, d'une page sur Facebook ainsi que de la création d'un logo. L'hébergement du site internet du SCSP sera réalisé au sein d'un Serveur Privé Virtuel détenu par Nicolas H. et prêté gracieusement ad vitam aeternam. Il avancera les frais qui seront récupérables une fois que l'association sera en mesure de restituer l'argent. Nicolas H. propose aussi de devenir responsable du matériel (dont il prête 100% à la création de l'Association) mais aussi en sa qualité de contrôleur EPI, qui lui est conféré par la détention de son diplôme fédéral d'initiateur.

Audrey H. se propose de trouver la banque adaptée et d'assurer toutes les tâches inhérentes à la comptabilité.

Gregory M. propose d'assurer l'organisation des évènements festifs autour de l'Association.

Déclaration des ressources engagées par les fondateurs

Nicolas H. fournit la liste du matériel qu'il met à disposition de l'Association. Cette liste figure en annexe et le matériel sera récupérable quand le Bureau jugera que le matériel détenu par l'Association suffit à son fonctionnement.

Nicolas H. et Audrey H. donne la somme de 200 euros afin de permettre à l'association de réaliser les différents paiements liés à sa mise en place et assurer un fond minimum de trésorerie. Ce montant sera récupérable dès lors que les fonds suffisants seront disponibles à la banque de l'Association pour recouvrir cette somme.

Nicolas H. met au vote cette proposition. Celle-ci est unanimement acceptée.

Dépôt des statuts et des annexes en préfecture

Nicolas H. se porte volontaire pour se charger des formalités légales, faisant suite à la création de l'Association « Spéléo Club Sportif Pinsaguais ». Notamment, le dépôt des Statuts de l'Association à la préfecture associé à l'insertion au Journal Officiel de la création de l'Association, la demande de SIRET de l'association auprès de l'INSEE.

La délibération est soumise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

Ouverture officielle des comptes

Les comptes sont ouverts à compter du 09/01/2022 pour un exercice de moins d'une année. En effet il serait opportun que l'AG suivante se tiennent en 2022 afin de corroborer le calendrier fédéral. La gestion est assurée par Audrey H. en qualité de trésorière de l'Association. Celle-ci est mandatée officiellement par le Conseil d'Administration afin de réaliser toutes les tâches de gestion financière liées à l'activité de l'Association :

- ouverture du compte en banque,
- gestion comptable,
- virement bancaires,
- paiement par chèques,
- et toutes les opérations bancaires.

La délibération suivante est soumise au vote. Elle est adoptée à l'unanimité.

Nicolas H. propose que le Président bénéficie des mêmes droits en sa qualité de responsable de l'Association. La proposition est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Les membres du Conseil d'Administration définissent le budget prévisionnel pour l'exercice à venir.

Les imputations suivantes seront à intégrer au sein de dépenses prévisibles :

- 100 euros d'impression de logo,
- 10 euros pour le nom de domaine scsp46.org,
- 44 euros de frais de parution au Journal Officiel,
- 20 euros de frais postaux divers,
- 92 euros de frais d'affiliation Fédération,

Les crédits suivants seront à ajouter :

- 200 euros récupérables pour lancer l'association,
- $5 \times 20 = 100$ euros de droits d'entrée.
- $5 \times 30 = 150$ euros de cotisation.

L'assurance et les cotisations fédérales étant à l'équilibre.

Création d'un compte en banque

Nicolas H. et Grégory M. laisse toute latitude de choix à Audrey H. afin quelle choisisse et ouvre le compte en banque qui serait le plus adapté aux besoins de l'Association. Cette délibération est mise au vote. Puis adoptée à l'unanimité.

Affiliation à la Fédération Française de Spéléologie

Nicolas H. se charge de réaliser toutes les démarches auprès de la FFS et du CDS46.

https://ffspeleo.fr/documents/club_procedures_affiliation.pdf

L'ordre du jour étant épuisé, aussi le Conseil d'Administration est terminé. La séance est levée à 18h00.

Il est dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Fait à Pinsac, le 9 janvier 2022.

Le Président de séance
Président de l'Association
Hordé Nicolas

Le Secrétaire de séance
Trésorière de l'Association
Hordé Audrey

Handwritten signature of Nicolas Hordé, the President of the Association, in blue ink.Handwritten signature of Audrey Hordé, the Treasurer of the Association, in blue ink.

ANNEXES

Liste de matériel prêté par Mr Hordé Nicolas

430 mètres de corde de 9mm/8mm (100+80+54+60+34+25+24+22+12+7...)

24 amarrages léger type AS

24 mousquetons nano 22 marque Camp

30 mousquetons oval à vis marque Camp

14 mousquetons forme D marque Rock

10 morceaux de dyneema 6mm

2 beaudriers + 2 beaudriers de poitrine (Petzl + MTDE)

2 descendeurs

2 paires de longues